

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 27 janvier 2011

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 27 janvier 2011 à 18 heures
Centre d'animation Lorin de la Croix –
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **REOM – Déchets Ménagers et Assimilés**
 - o **Avenant EcoFolio**
- **Gens du Voyage / Animation autour du tri sélectif**
- **Marchés Publics passés en 2010 (Article 133 du Code des Marchés Publics)**
- **Finances**
 - o **Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget 2011**
- **Affaires Economiques**
 - o **ZA de Sublaines – Bois Gaulpied**
- **PAVE – Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics**
 - o **Groupement de commande**
- **Piscine communautaire –**
 - o **Tarifs 2011**
 - o **Bar de la piscine – Loyer 2011**
 - o **Natation Scolaire**
 - o **Personnel Saisonnier**
- **Financement des Equipements Sportifs Communaux par la CCBVC**
 - o **Demande de la commune de Sublaines**
- **Modification Statutaire – Syndicat Mixte du SCOT ABC**
- **Saison Culturelle 2010 - Bilan**
- **Tourisme –**
 - o **Etude relative au Sentier d'Interprétation**
 - o **Etude relative à un Ecolo Musée**
- **Etude Petite Enfance, Enfance, Jeunesse**
 - o **Plan de financement du volet Petite Enfance**
 - o **Demande de Subvention Leader**
- **Commissions :**
 - o **Affaires Economiques du 21 décembre 2010**
 - o **Comité Petite Enfance, Enfance, et Jeunesse du 4 janvier 2011**
 - o **Culture – Tourisme du 11 janvier 2011**
 - o **Réunion de Préparation Carnaval du 11 janvier 2011**
 - o **Habitat – Cadre de Vie – Gens du Voyage du 19 janvier 2011**
 - o **Gestion du Sport du 20 janvier 2011**
- **Questions diverses**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

SEANCE DU 27 janvier 2011

L'An deux mil onze, le vingt-sept janvier, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animation Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - M. Jean Pierre PESTIE – M. Philippe VASLIN

Bléré : Mme Françoise BAROU – MM. Robert GAUTHIER - Jean-Serge RAFEL

Absent excusé : MM. Georges FORTIER - Jean-François DEJUST

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF –

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION, représenté par son suppléant, M. Jocelyn DURAND

Chisseaux : M. Franck AUGIAS - M. Pierre BAUER

Cigogné : M. Michel DUVAL - M. Renaud MOULIN

Civray de Touraine : M. Francis GELY - M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER

Absente excusée : Mme Béatrice BOYER, pouvoir à M. Jean-François BISTER -

Dierre : Mme Françoise PICARD –

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Robert PAPINEAU

Epeigné les Bois : M. Jean-Michel PRIEUR – M. Michel MERGOT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY –

Absent excusé : M. Jean François LEPAGE, représenté par M. Régis BOURACHOT

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Claude BUNET (Arrivée à 18h30) - M. Denis CHANTREL -

Luzillé : M. Jacky GAUVIN – Mme Regina MERY

Saint Martin le Beau : MM. Didier AVENET – Philippe VERNET - Alain SCHNEL -

Sublaines : M. Laurent HARTMANN – M. Christian FOUASSIER

Elus sans voix délibérative : M. Alain KERBRIAND – POSTIC, Conseiller Général du Canton de Bléré – M. Raymond COLSON – M. Dominique HISBERGUE.

Etaient également présents : Eddy JORANDON, Aurélia GERMANOTTI.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Secrétaire de séance : Mme Françoise BAROU

1. PV Réunion du 16 décembre 2010 -

Sans remarque, le Procès Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2. REOM – Déchets Ménagers et Assimilés –

o Avenant EcoFolio

Jean Francis BISTER explique que la Société EcoFolio collecte les éco-contributions payées par les annonceurs et émetteurs de publicité sous format papier.

Cette éco-contribution est reversée aux collectivités en fonction de leur performances au niveau de la collecte des papiers – journaux – magazines, en appliquant au tonnage total un prorata pour déterminer les tonnages éligibles au soutien.

L'avenant apporte les modifications suivantes :

- Le prorata est augmenté, ce qui augmente les tonnages éligibles au soutien.
- Mise en place d'un nouvel espace extranet pour chaque collectivité avec signature électronique.

Le Conseil Communautaire,

Compte tenu de la convention initiale en date du 7 février 20008,

Considérant la proposition d'avenant de la part d'EcoFolio,

Où la présentation faite par Monsieur le Vice Président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **ADOpte le projet d'avenant proposé**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué aux Déchets Ménagers, à signer l'Avenant proposé par l'éco organisme EcoFolio**

3. Gens du Voyage / animation autour du tri sélectif

Mme Françoise BAROU explique que la commission Habitat – Cadre de Vie – Gens du Voyage s'est réunie récemment et a examiné la proposition conjointe de l'association L'entr'eux Deux et de l'Ambassadrice du tri de la CCBVC. Le but est de diminuer le volume de déchets produits en incitant les voyageurs à trier. La mission se déroulerait intensivement sur 3 mois, puis avec un suivi sur le reste de l'année.

Réponse est donnée à quelques questions.

**Le Conseil Communautaire,
Sur proposition de la commission Habitat – Cadre de Vie – gens du Voyage,
Entendu la présentation faite par Madame la Vice Présidente,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **SOLLICITE le soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire pour mener à bien l'animation autour du tri**
- **ADOpte le budget présenté,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Madame la Vice Présidente déléguée à l'Habitat, au Cadre de Vie et aux Gens du Voyage, à signer toutes les pièces relatives au dossier**

4. Marchés Publics passés en 2010

Il convient au conseil communautaire d'adopter la liste des marchés supérieurs à 4 000 € HT conclus par la CCBVC au cours de l'année 2010 (conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du CMP).

**Le conseil communautaire,
Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte la liste des marchés de plus de 4 000 € conclus en 2010,**
- **PRECISE que cette liste fera l'objet d'une publication par le biais de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics cc-blere-valdecher.e-marchespublics.com,**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces afférentes au dossier**

5. Finances

a. Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du Budget primitif 2011

Dans le cadre du mandatement de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2011, et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil doit donner son autorisation de mandater à la Présidente.

Compte tenu des projets en cours, il apparaît nécessaire d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux sections d'investissement des budgets de l'exercice 2010.

**Le conseil communautaire,
Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu Madame la Présidente,
Constatant les dépenses à venir,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Mme la Présidente, dans l'attente du vote des Budgets 2011, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux sections d'investissement des différents budgets de l'exercice 2010,**
- **S'OBLIGE à inscrire les crédits correspondants aux Budgets Primitifs 2010**

6. Affaires Economiques - ZA de Sublaines / Bois Gaulpied – Prix de vente

La Présidente propose de retirer cette question de l'ordre du jour. Monsieur BERNARD, Vice Président, justifie cette décision par un manque d'élément et de précisions sur le dossier.

Monsieur RAFEL rappelle l'urgence de la décision, compte tenu de la demande pressante d'une entreprise intéressée.

7. PAVE – Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics / Groupement de commande

Mme BAROU rappelle que lors du conseil communautaire du mois de mai dernier, il avait été envisagé que la communauté de communes de Bléré – Val de Cher soit porteuse d'un groupement de commande ouvert à ses communes membres et au-delà pour mener à bien les obligations en matière de PAVE. Cela avait été accepté à l'unanimité du conseil.

Pour mémoire, le PAVE devait être adopté au plus tard le 22 décembre 2009 par toutes les communes. Selon la législation, le PAVE fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile situées sur le territoire de la commune.

Juridiquement, le PAVE :

- précise les mesures susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement situées sur le territoire communal ou intercommunal ;
- indique les délais de réalisation de ces mesures ;
- précise la périodicité de son évaluation ;
- définit quand et comment il pourra être révisé.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer en vue de créer un groupement de commande ouvert aux communes membres, ainsi qu'à la commune de Céré la Ronde (demande de Monsieur le Maire) et aux communautés de communes des Deux Rives et du Cher à la Loire.

Les coûts d'appel d'offres seront supportés par la Communauté de Communes mais chaque commune supportera les coûts de l'étude PAVE de son territoire.

Une commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement sera formée, composée d'un membre titulaire et un membre suppléant par collectivité adhérente au groupement (issus des Commissions d'appel d'offres).

La DDT se charge de rédiger le cahier des charges ainsi que les chaînes de déplacement des communes (nécessaires au PAVE).

Le conseil communautaire,

Vu la Loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU la délibération du conseil communautaire du 27 mai 2010 donnant son accord de principe à la constitution d'un groupement de commande en vue de l'élaboration par les communes membres de leurs Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE),

Considérant le projet de groupement de commande proposé,

Considérant que le PAVE est obligatoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la convention de Groupement de commande proposée,**
- **NOMME Mme Jocelyne COCHIN (titulaire) et Mme Françoise BAROU (suppléante) à la Commission d'Appel d'Offres spécifiquement constituée pour le groupement,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Madame Françoise BAROU, vice Présidente, à signer tous les documents relatifs au dossier**

8. Piscine Communautaire

Monsieur PAPINEAU présente les propositions de la commission « Gestion du Sport » réunie le 20 janvier dernier et propose ce qui suit :

Date d'ouverture prévisible : samedi 28 mai 2011

Date de fermeture prévisible : vendredi 30 septembre 2011

Ouverte au public les Week-end du 28/05 au 26/06 puis tous les jours du 02/07 au 04/09 et les 3 Week-end de septembre.

Cela permet d'ouvrir aux scolaires 5 semaines en juin + 3 semaines en septembre pour permettre un cycle de 8 semaines (soit 16 séances) – 1 semaine de battement du 5 au 9 septembre 2011

a. Tarifs 2011

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la commission « Gestion du Sport »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs 2011 d'accès à la piscine communautaire de Bléré Val de Cher comme suit :

- **Tarifs normaux :**

	2011
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit
Enfants de 3 à 16 ans (y compris visiteurs et accompagnateurs)	1.70 €
Enfants – Carnet de 10 entrées	14,00 €
Adultes (y compris visiteurs et accompagnateurs)	2.80 €
Adultes – Carnet de 10 entrées	23.00 €

Il est précisé que toute personne accédant à la piscine doit être munie d'un ticket (y compris les accompagnateurs pour les ALSH)

Rappel : nous acceptons les Chèques Vacances

- **Tarifs ALSH - Accueil Loisirs sans hébergement ayant leur siège social au sein de notre Communauté de Communes / MJC de Bléré**

	2011
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit
Enfants de 3 à 16 ans	1.00 €
Adultes	1.50 €
Visiteurs enfants de 3 à 16 ans	1.00 €
Visiteurs adulte + accompagnateurs	1.50 €

Il est précisé que les ALSH extérieurs doivent s'acquitter du tarif normal d'entrée à la piscine.

- **Tarifs Campings**

	2011
Enfants – Carnet de 10 entrées	10,00 €
Adultes – Carnet de 10 entrées	20.00 €

Ces tarifs ne sont valables que pour la commande par les gestionnaires des campings de Bléré, Civray de Touraine, Chenonceaux, Francueil et Chisseaux de carnets entiers.

Le tarif sera indiqué sur le ticket.

La vente se fera directement au gestionnaire, charge à lui de les donner ou vendre à ses clients (en s'obligeant à ne pas marger sur les tickets).

- **Location de lignes d'eau**

	2011
Locations Ligne d'eau	800 €

b. Location du bar de la piscine

La commission propose de maintenir le loyer de 200 € mensuel pour les mois de juillet et août 2011. Un appel à candidature sera lancé pour la gestion de ce bar.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE le tarif de location du Bar de la piscine communautaire à 200 € pour les mois de juillet et août, les mois de juin et septembre étant gratuits.**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier**
-

c. Tarifs de Natation scolaire

Tarif adopté en 2010 : 14 € par enfant. La commission propose de le reconduire pour 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE le tarif de natation scolaire à 14 € par élève et par an en prenant en compte les effectifs allant à la piscine communautaire en septembre,**
- **INDIQUE que la règle retenue pour le calcul est :**
 - **pour les primaires, facturation à la Commune de l'école.**
 - **pour le collège, facturation à la Commune de résidence de l'enfant.**

d. Personnel saisonnier

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE le tableau des effectifs suivant pour la saison estivale 2011 pour la Piscine Communautaire de Bléré – Val de Cher :**

2 caissiers (ères)	Du 01/05/2011 au 31/10/2011
2 surveillant(e)s de vestiaire	id
1 agent d'entretien	id

Arrivée de Monsieur BUNET à 18h35.

9. Demande de subvention de la commune de Sublaines – Equipements sportifs communaux

La commission a été saisie d'une demande de subvention de la commune de Sublaines dans le cadre du financement des Equipements sportifs communaux par la CCBVC.

La commune souhaite réhabiliter le terrain de football communal en y installant des buts de football. En parallèle, la commune réhabilite son terrain de pétanque.

Le montant de la subvention qui pourrait être octroyée serait de 15 121,31 € (qui diminuerait s'il y a une subvention de Mme la Députée dans le cadre de la réserve parlementaire).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant : (ne tenant pas compte de la réserve parlementaire) :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Terrain de football	28 562,62 €	Réserve parlementaire	-	0 %
Terrain de pétanque	1 680,00 €	Communauté de Communes	15 121,31 €	50%
		Commune de Sublaines	15 121,31 €	50%
	30 242,62 €		30 242,62 €	100%

Monsieur KERBRIAND-POSTIC précise que le conseil général peut intervenir au titre des aides aux communes rurales.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE une subvention maximale de 15 121.31 € à la commune de Sublaines pour la réhabilitation de son terrain de football et de son terrain de pétanque, selon les modalités des conventions de financement des équipements sportifs communaux,**
- **S'OBLIGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, Article 204141-40**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou en son absence Monsieur le 1^{er} Vice Président, à signer tous les documents relatifs au dossier**

10. SCOT ABC – Modification Statutaire

Le comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais a délibéré sollicitant une modification de ses statuts, et de l'article relatif au financement du SCOT.

Jusqu'en 2010, le financement se faisait selon la répartition suivante : 50 % base Population DGF (dotation globale de fonctionnement), 50 % Bases TP (Taxe professionnelle) (selon l'état 1259 tp).

La TP ayant été supprimée, le critère des Bases TP ne trouve plus à s'appliquer et doit être remplacé.

Le comité syndical propose de le remplacer par le Potentiel Fiscal.

Mme COCHIN, Présidente souhaite que le conseil refuse cette solution, et propose à la place comme base, la recette fiscale.

Monsieur VASLIN explique qu'il acceptera la base du potentiel fiscal car il l'a votée au bureau du SCOT.

Monsieur Avenet explique sa position. Le potentiel fiscal était déjà prévu dans les statuts du SCOT avec la précision de Bases de Taxe Professionnelle. Il propose d'intervenir auprès du SCOT pour rediscuter ce point.

L'ensemble de l'assemblée est d'accord avec cette proposition de recettes fiscales avec essai de renégociation auprès du SCOT.

Monsieur BERNARD rappelle qu'au dernier conseil communautaire, Monsieur VERNE (Président du SCOT) était d'accord pour revoir le mode de calcul.

Monsieur MOULIN a l'impression que le SCOT n'emmène que des contraintes.

Monsieur AVENET n'a pas cette impression et rappelle qu'il fait parti du SCOT depuis sa création. Il considère que c'est « un outil fait pas les élus pour des élus ».

Madame COCHIN propose de voter contre les modifications des statuts dans les termes indiqués en sollicitant la révision du mode de financement.

Le conseil communautaire, après en voir délibéré, à la majorité (29 contre, 1 pour)

- **REFUSE la proposition de modification statutaire du syndicat Mixte du SCOT ABC**
- **PROPOSE de retenir, à la place du critère potentiel fiscal, la recette fiscale**

11.Saison culturelle 2010 - Bilan

Le bilan de la saison culturelle a été présenté lors de la dernière commission « Culture Tourisme » et est présenté au conseil communautaire.

Monsieur Le GOFF fait remarquer que le budget 2010 est inférieur aux prévisions.

Monsieur PAPINEAU remarque que la commune d'Athée a été oubliée dans la liste de « Photofolies » (page 17).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le bilan de la saison culturelle 2010 de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou en son absence Monsieur le Vice Président délégué, à signer tous les documents relatifs au dossier**

12.Tourisme -

La commission Culture Tourisme a été saisie de deux dossiers relatifs à des études à mener en vue d'une éventuelle reprise par la Communauté de Communes de deux projets.

Le souhait de la commission est de mener deux études distinctes

a. Etude Sentier d'Interprétation à Athée sur Cher

Même si un travail a déjà été réalisé, il est nécessaire de prendre un coordinateur pour avoir une vue globale du projet.

Monsieur VASLIN, suite à une remarque de M. Le GOFF, indique que la commune est propriétaire du tracé sur 1 km, les 200 m restant appartiennent à des riverains.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 Abstention – 1 Contre),

- **AUTORISE Mme la Présidente à lancer la mise en concurrence pour mener à bien une étude de faisabilité technique et financière relative à la création d'un sentier d'interprétation du Cher canalisé à Athée sur Cher,**
- **SOLLICITE le soutien du programme Leader pour mener à bien cette étude,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou en son absence Monsieur le Vice Président délégué, à signer tous les documents relatifs au dossier**

b. Etude Ecolo Musée à Epeigné les Bois

Monsieur HISBERGUE explique ce projet. Le tourisme est un vrai enjeu économique : richesse, emploi. Il faut valoriser les territoires ruraux, montrer l'évolution de la ruralité depuis le début du 20^{ème} siècle.

Il est nécessaire de compléter l'étude existante notamment en précisant le montage financier.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC précise que le Conseil Général est très intéressé par ce projet ambitieux et peut l'accompagner à condition que ce soit la CCBVC qui le porte.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Mme la Présidente à lancer la mise en concurrence pour mener à bien une étude de faisabilité technique et financière relative à la création d'un écolo musée à Epeigné les Bois,**
- **SOLLICITE le soutien du programme Leader pour mener à bien cette étude,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou en son absence Monsieur le Vice Président délégué, à signer tous les documents relatifs au dossier**

13. Etude Petite Enfance, Enfance, Jeunesse – Subvention leader (via Pays Loire Touraine)

Monsieur PAPINEAU indique que tous les élus ont reçu le compte rendu de la première phase de l'étude, et que la seconde phase est en cours.

Messieurs FOUASSIER et HARTMANN regrettent que les chiffres de la MSA ne soient pas connus.

Madame MERY regrette que le compte rendu du comité de pilotage de l'étude mentionne que les jeunes n'ont pas participé à l'opération « Nettoyons la CCBVC » alors qu'il y avait une dizaine de jeunes gens.

Il convient que le conseil communautaire délibère de nouveau en validant le plan de financement de la partie de l'étude relative à la Petite Enfance. En effet, Leader n'intervient que pour la part Petite Enfance de l'Etude, et non pour la totalité de l'étude.

Le plan de financement de cette partie de l'étude relative à la Petite Enfance, est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Etude volet « Petite Enfance	8 550 euros	CAF	2 510.19 euros
Frais de publication de l'appel d'offres	140 euros.	Leader	4 385.81 euros
		Autofinancement	1 794 euros
TOTAL	8 690 euros	TOTAL	8 690 euros

Le conseil doit se prononcer sur cette demande de subvention et le plan de financement. Pour mémoire, l'étude globale coûte 17 100 € HT.

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ le plan de financement présenté,**
- **SOLLICITE le soutien du programme Leader pour mener à bien cette étude,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou en son absence Monsieur le Vice Président délégué, à signer tous les documents relatifs au dossier**

14. Commissions :

a. Affaires Economiques du 21 décembre 2010

Monsieur KERBRIAND POSTIC invite la CCBVC à poser un panneau sur le site de Sublaines Bois Gaulpied pour informer de la prochaine réalisation de la zone d'activités.

b. Comité Petite Enfance, Enfance et jeunesse le 4 janvier 2011

Précision : ALSH – Accueil Loisir Sans Hébergement

c. Culture – Tourisme du 11 janvier 2011

Monsieur Le GOFF rappelle la date du Carnaval (3 avril 2011) et demande s'il y a des volontaires pour assurer la sécurité lors du défilé.

Monsieur GELY propose aux communes qui ne participent pas au carnaval de participer à la sécurité ce jour là.

d. Réunion de Préparation Carnaval du 11 janvier 2011

e. Habitat – Cadre de Vie – Gens du Voyage du 19 janvier 2011

Monsieur PESTIE regrette la quantité de déchets dans les fossés qui sont broyés lors de l'entretien et qui entraîne une pollution importante.

f. Gestion du Sport du 20 janvier 2011

Questions diverses

Monsieur BISTER rappelle l'action entreprise par la CCBVC et l'Ambassadrice de tri avec le magasin Intermarché sur les suremballages à compter du 1^{er} février.

Il est à noter que le taux de refus de tri augmente et qu'il convient de reprendre la communication sur ce sujet.

Monsieur MOULIN demande où en est l'intégration du Syndicat Intercommunal de Bléré – Val de Cher à la CCBVC.

Madame COCHIN indique que cette structure fonctionne bien et qu'elle sera intégrée en temps utile, après une étude appropriée. Monsieur VASLIN (Président du syndicat) acquiesce.

Monsieur KERBRIAND POSTIC précise que le comité de pilotage pour le 1 % paysage A 85 s'est réuni le mardi 14 décembre 2010, qu'il a présenté des porteurs de projets privés retenus au titre de cette action, et qu'il était présent à ce comité.

Madame MERY informe que Europe Ecologie Les Verts lui a demandé d'être suppléante de M. BERDON, candidat aux cantonales.

Monsieur RAFEL relate sa rencontre avec M. LECUREUIL (Maire de Céré la Ronde) qui s'étonnait de ne pas avoir eu de réponse à son courrier de novembre. La réponse lui a été faite et une rencontre a eu lieu avec Mme COCHIN le 26 janvier.

Le choix de la communauté de communes à intégrer, par Céré la Ronde, reste à faire.

Monsieur SCHNEL interroge la Présidente pour savoir si les Maires ont été informés de la réponse donnée. La Présidente précise qu'il n'y avait pas de réflexion mais des précisions concrètes.

Séance levée à 20h00.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

La secrétaire de séance,
Françoise BAROU

Les élus communautaires -